

## Électricité : la fin, pas totalement mûre, des tarifs réglementés jaunes et verts

Plus de 400 000 sites doivent basculer en offre de marché pour leur fourniture d'électricité d'ici au 31 décembre 2015. Cette ouverture du marché – thème d'un débat *BIP-Enerpresse* organisé mardi 7 avril – est issue de la loi NOME promulguée fin 2010. Les acteurs avaient plus de 4 ans pour se préparer à cette échéance de la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et verts. Comme l'a relevé Philippe Angoustures, associé Énergie du cabinet de conseil en stratégie PMP, cette étape constitue un « enjeu commercial majeur pour les fournisseurs avec 133 TWh à passer en offre de marché d'ici 2016, ce qui est plus que les 123 TWh sortis des TRV depuis 1999 ! ». De quoi sérieusement ouvrir l'appétit des fournisseurs alternatifs. C'est bien le cas, mais sans précipitation toutefois. Marc Boudier, président de l'AFIEG, association qui regroupe notamment des filiales françaises de groupes étrangers, a expliqué qu'« un apprentissage doit se faire dans le temps », notamment concernant les acheteurs publics, mettant en avant « la lourdeur des procédures publiques » auxquelles les membres de l'AFIEG ne sont pas familiers. Ensuite, les équipes des fournisseurs alternatifs se renforceront certes, mais sur la durée. Marc Boudier attend également des réponses sur plusieurs points : le prix de l'Arenh ; les informations sur l'offre transitoire de 6 mois après l'échéance ; etc.

De son côté, Jean-Marc Proust s'est inquiété « du peu de concurrence pour les acheteurs publics, avec pourtant des prix plutôt bien positionnés ». Actuellement, 3 fournisseurs seulement regardent ce segment. Le chef de projet achats d'énergie à la FNCCR craint que le nombre d'offres ne diminue encore. « Plus l'échéance approche, plus les fournisseurs seront confrontés à un afflux de sollicitations de clients. » Or les collectivités doivent s'intéresser rapidement au sujet puisqu'elles ne pourront pas bénéficier de l'offre transitoire. Christine Le Bihan-Graf a, quant à elle, fait remarquer que contrairement à ce qu'on pouvait penser, « la transition de la fin des TRV électriques jaunes et verts sera plus complexe que pour le gaz ». Et l'avocate au cabinet De Pardieu Brocas Maffei de lister les 4 difficultés des acheteurs publics : contrat unique ; volume acheté ; durée du contrat ; prix fixes/prix variables. Conscient de tous ces paramètres (et d'autres) sur lesquels les pouvoirs publics travaillent (Arenh, consommateurs atypiques, etc.), Julien Tognola, sous-directeur chargé des marchés de l'énergie et des affaires sociales à la DGEC (MEDDE), a notamment souligné que des « dispositions ont été prises pour que les consommateurs qui le souhaitent puissent limiter leur engagement à 1 an ». Ainsi, après avoir réalisé la transition de masse, il sera alors temps de passer « au changement de paradigme marketing et commercial » du marché électrique évoqué par Ph. Angoustures.

### SOMMAIRE

#### NUCLÉAIRE

- Anomalies de la composition de l'acier de la cuve de l'EPR Flamanville..... 2
- Deux projets sélectionnés pour la protection contre les drones..... 2
- Belgique : Réaction d'Electrabel au calcul de la CREG sur les bénéficiaires nucléaires..... 3
- RU : D. Cameron exhorte EDF à prendre sa décision sur Hinkley Point C... 3
- Bulgarie : Westinghouse ne veut pas renoncer au projet Kozloduy 7 ..... 3

#### ÉLECTRICITÉ

- Fermeture de la centrale à charbon de la Maxe..... 3
- Belgique : Décision de la CREG sur le fonctionnement de la réserve stratégique... 4
- Turquie : Le directeur de TEIAS démissionne suite à la coupure géante.... 4

#### ÉNERGIE

- PLTE : le calendrier de la Commission spéciale de l'Assemblée..... 4
- France/RU : Bic finalise la vente de ses piles à combustibles..... 5
- États-Unis : Vers une production d'hydrogène propre et bon marché ? ..... 5
- Japon : Hydrogène : les grandes ambitions de Toshiba..... 6

#### GAZ

- Gaz de schiste : un rapport explosif enterré..... 7

#### TRANSPORT

- Clôture en vue pour le dossier épineux des biocarburants ..... 7

#### CLIMAT

- COP21 : L. Tubiana ne veut pas d'accord « à n'importe quel prix »..... 8
- L'Inde veut suivre sa propre voie ..... 8

#### DOCUMENTS

- CRE – Le marché de détail de l'électricité..... 9 à 18

 L'INDICE DE L'ÉLECTRICITÉ ENERPRESSE

**43,78 €** (par MWh)



## NUCLÉAIRE

## FRANCE

**Anomalies de la composition de l'acier de la cuve de l'EPR Flamanville**

**Le 7 avril, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a indiqué avoir été informée par Areva d'une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville.** En effet, dans le cadre de la réglementation relative aux

équipements sous pression nucléaires, le fabricant doit maîtriser les risques d'hétérogénéité des matériaux utilisés pour produire les composants les plus importants pour la sûreté. Ainsi, Areva a mené des essais chimiques et mécaniques sur un couvercle de la cuve similaire à celui de l'EPR de Flamanville. Ils ont montré, fin 2014, la présence d'une zone ayant une concentration importante en carbone et conduisant à des valeurs de résilience mécanique (indicateur de la capacité d'un matériau à résister à la propagation des fissures) plus faibles qu'attendues. Des premières mesures réalisées sur le fond de la cuve et le couvercle de l'EPR de Flamanville ont confirmé la présence de cette anomalie.

« Areva a proposé à l'ASN de réaliser à partir d'avril 2015 une nouvelle campagne d'essais approfondie sur un couvercle représentatif pour connaître précisément la localisation de la zone concernée ainsi que ses propriétés mécaniques, précise le communiqué de l'autorité. L'ASN se prononcera sur le programme d'essais, contrôlera sa bonne réalisation et instruira le dossier que présentera Areva pour démontrer la résistance de la cuve du réacteur EPR de Flamanville ». Pour ce faire, elle bénéficiera de l'appui de l'IRSN et du groupe permanent d'experts dédié aux équipements sous pression nucléaires. En conséquence de cette situation, l'ASN a informé ses homologues dans les pays concernés par la construction d'un réacteur EPR. Ségolène Royal, ministre de l'Énergie, a immédiatement pris acte de ce rapport de l'ASN et « a demandé à Areva d'y donner, sans délai, les suites qui s'imposent ». Elle a par ailleurs réitéré « toute sa confiance à ce dispositif de contrôle et d'expertise pour garantir la conformité du futur EPR à la réglementation de sûreté ». Le communiqué de la ministre apporte une précision importante concernant les délais puisqu'il souligne que les résultats sont attendus pour le mois d'octobre et seront rendus publics.

Enfin, EDF et Areva ont également réagi dans un communiqué conjoint pour confirmer la réalisation à partir d'avril 2015 d'une nouvelle campagne d'essais pour la qualification du couvercle et du fond de la cuve de l'EPR de Flamanville. « Les équipes d'EDF et d'Areva sont mobilisées pour réaliser au plus tôt les essais complémentaires, après accord de l'ASN sur les modalités, et apporter à l'Autorité toutes les informations permettant de démontrer la sûreté et la qualité des équipements concernés, peut-on lire dans le communiqué. En parallèle, les travaux du chantier EPR de Flamanville se poursuivent. » Un nouvel écueil pour l'EPR qui accumule les retards à Olkiluoto (Finlande) et Flamanville et dont Areva se serait bien passé alors que la décision d'investissement pour Hinkley Point C (Royaume-Uni) est encore en standby.

**Deux projets sélectionnés pour la protection contre les drones**

**Le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale a fait le point le 3 avril sur l'appel d'offres de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour « la protection des zones sensibles vis-à-vis des drones aériens » lancé en décembre dernier (cf. Enerpresse n°11217).**

Au total, 24 candidats ont répondu et quatre projets visant à développer une réponse technique globale ont été choisis afin de pouvoir d'une part détecter, localiser et identifier les drones aériens de dimension réduite et d'autre part, de protéger les zones sensibles contre leur intrusion. Deux projets ont été sélectionnés en liste principale et deux en liste complémentaire. Les deux projets lauréats qui seront financés, sont Boreades et Angelas et devraient « aboutir à des démonstrateurs en environnements opérationnels permettant la détection voire la neutralisation de drones aériens ». Les résultats sont attendus d'ici 12 mois pour le premier projet et 18 mois pour le second.

**BELGIQUE****Réaction d'Electrabel au calcul de la CREG sur les bénéfices nucléaires**

**Le 3 avril, Electrabel, l'exploitant des 6 réacteurs en fonctionnement en Belgique, a réagi suite à la parution d'une étude de la CREG montrant une forte baisse des bénéfices de l'industrie nucléaire en 2014 (cf. Enerpresse n°11296).** « Concrètement, la CREG estime que les bénéfices du nucléaire s'élevaient à 435 millions d'euros en 2014, souligne Electrabel. Or, la contribution nucléaire fixée par la loi le 19 décembre 2014 s'élevait, elle, à 479 M€ (pour les bénéfices de 2013, n.d.l.r.). Les exploitants nucléaires paient donc à l'État plus que ce que cette activité nucléaire ne leur rapporte. » Cette étude donne l'occasion à Electrabel de s'insurger une nouvelle fois contre la contribution nucléaire imposée par le gouvernement belge. « Aucune entreprise et aucune industrie dans ce pays n'est soumise au paiement d'une contribution qui s'applique à une part de ces activités, précise l'entreprise. Imposer ce régime spécifique à une partie de la production d'électricité belge n'a pas de sens. » Il souligne par ailleurs que « pour pouvoir investir 450 M€ en Belgique chaque année, une entreprise comme Electrabel doit générer des marges », « il en va de sa viabilité ».

**ROYAUME-UNI****D. Cameron exhorte EDF à prendre sa décision sur Hinkley Point C**

**David Cameron, Premier ministre sortant en pleine campagne pour les élections générales britanniques prévues début mai, a pressé EDF de prendre une décision rapide sur la décision finale d'investissement pour le projet d'Hinkley Point C,** a rapporté le 6 avril le *Western Daily News*. « Nous voulons voir ce projet avancer, a insisté D. Cameron. Tout ce qui devait être fait l'a été : l'autorisation de l'aide d'État par l'Union européenne, le calendrier, le support du gouvernement, les formations, la production locale, tout est en place. » Initialement prévue pour début 2015, la décision d'investissement a été repoussée par EDF à après les élections britanniques, probablement durant le mois de juin (cf. *Enerpresse* n°11251). Ce retard s'expliquerait par les négociations entre EDF et ses partenaires sur ce projet, notamment les chinois CGN et CNNC, sur la sécurisation des investissements nécessaires, estimés à environ 19 milliards d'euros, pour construire deux réacteurs EPR développés par Areva. La semaine dernière, EDF Energy avait indiqué que les travaux préparatoires étaient terminés sur le site de la prochaine centrale.

**BULGARIE****Westinghouse ne veut pas renoncer au projet Kozloduy 7**

**Westinghouse a indiqué la semaine dernière que les discussions avec le gouvernement bulgare allaient continuer sur le projet de construire un réacteur AP-1000 à la centrale de Kozloduy, malgré l'annonce de son abandon par le Premier ministre Boïko Borissov,** le 1<sup>er</sup> avril (cf. *Enerpresse* n°11295). Le pacte d'actionnaires conclu entre Westinghouse et le groupe public bulgare BEH ayant expiré, les discussions continueront sous une autre forme, a indiqué l'industriel américain. « Cette décision a été prise en accord avec toutes les parties au regard des conditions actuelles de la Bulgarie pour soutenir un projet de cette taille », a expliqué Danny Roderick, p-dg de Westinghouse. Le gouvernement bulgare avait décidé de mettre fin à ce projet pour des raisons budgétaires.

**ÉLECTRICITÉ****FRANCE****Fermeture de la centrale à charbon de la Maxe**

**La centrale à charbon de la Maxe, située près de Metz, va arrêter toute activité en raison de la politique de modernisation du parc de centrales thermique menée par son**

**exploitant, EDF.** La première unité de 250 MW a été arrêtée le 2 avril, tandis que la seconde, de 250 MW également, le sera le 9 avril. S'ouvre désormais pour la centrale la phase de déconstruction pour une dizaine d'année, avec des travaux qui devraient débuter dès septembre. Mise en service au début des années 1970, cette centrale à charbon ne répondait plus aux évolutions de la réglementation environnementale. Avec une production annuelle de 1 300 GWh, elle assurait 1 fois et demie la consommation de l'agglomération de Metz.

#### BELGIQUE

### La décision de la CREG sur le fonctionnement de la réserve stratégique

La semaine dernière, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) a publié sa décision finale sur la proposition d'Elia concernant les règles de fonctionnement de la réserve stratégique applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Le CREG a approuvé la proposition du gestionnaire de réseau mais demande un certain nombre d'adaptations. Concernant l'adjudication 2016, la CREG demande à Elia d'entamer les réunions du groupe de travail ISR (Implementation Strategic Reserve) début septembre 2015 au plus tard, et de finaliser les règles de fonctionnement avant de fixer les modalités de la procédure de constitution. Elle demande également à Elia de faire évoluer la proposition de fonctionnement pour l'adjudication 2016 notamment concernant la certification de la puissance de référence SDR (réserve stratégique d'effacement, ndlr) et la correction du périmètre des responsables d'équilibre.

#### TURQUIE

### Le directeur de TEIAS démissionne suite à la coupure géante

Kemas Yildir a démissionné de son poste de directeur de TEIAS, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité turc, a annoncé le 6 avril Taner Yildiz, le ministre turc de l'Énergie. Cette décision intervient peu de jours après une coupure électrique géante qui avait affecté la quasi-totalité des 81 provinces du pays, et notamment ses 2 plus importantes agglomérations, Istanbul et Ankara (cf. *Enerpresse* n°11295). « Trop de risques ont été pris et il y a eu des erreurs de gestion », a expliqué T. Yildiz. Le directeur de TEIAS assume la responsabilité et a démissionné. » Selon les éléments de l'enquête, la panne serait survenue après l'arrêt pour maintenance de deux centrales, situées à Izmir et Adana Cukurova. « Nous avons établi que 5 lignes à haute tension ainsi que les lignes qui relient l'ouest et l'est du pays ont sauté en l'espace de quelques secondes », a développé le ministre qui a dénoncé « un excès de confiance dans le système et d'estime de soi de nos collègues ». Outre la démission de Taner Yildiz, d'autres responsables de TEIAS ont été suspendus.

#### EN BREF

**FRANCE Energy Pool Développement et Smart Grid Energy** ont signé les deux premiers contrats de Responsable de périmètre de certification, dans le cadre du mécanisme de capacité lancé officiellement le 1<sup>er</sup> avril par RTE (cf. *Enerpresse* n°11293). Les responsables de périmètre de certification agrègent des capacités de production et/ou d'effacement et sont garants de leur disponibilité durant les périodes de pointe.

#### ÉNERGIE

#### FRANCE

### PLTE : le calendrier de la Commission spéciale de l'Assemblée

On en sait un peu plus sur le calendrier de travail de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique (PLTE) pour la croissance verte dont la composition n'a pas changé. Le député PS François Brottes en assume la présidence, avec pour rapporteurs : Ericka Bareigts (PS), Marie-Noëlle

Battistel (PS), Denis Baupin (EELV), Sabine Buis (PS) et Philippe Plisson (PS). La Commission débutera ses travaux le mardi 14 avril (2 séances d'examen), puis les prolongera mercredi 15 (3 séances), jeudi 16 (3 séances) et vendredi 17 (3 séances), indique le site de l'Assemblée nationale sur sa page consacrée au dossier « Énergie : transition énergétique pour la croissance verte » (disponible ici : <http://lc.cx/vXF>). « *Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées* », est-il toutefois précisé. À noter, le détail du contenu de chaque séance d'examen n'est pas encore connu.

#### FRANCE/ROYAUME-UNI

### Bic finalise la vente de ses piles à combustibles

**Le groupe français Bic a annoncé le 7 avril la finalisation de la cession de ses activités dans les piles à combustible portables à l'entreprise britannique Intelligent Energy pour un montant maximum de 20,3 millions d'euros**, soit un peu plus que la somme annoncée lors de l'annonce de l'opération fin février (19,5 M€). L'accord final prévoit le versement initial de 12 M€ et de 1,8 M€ « *sur un compte séquestre à verser une fois que la transition aura été effectuée* ». Un paiement complémentaire pouvant s'élever jusqu'à environ 6,5 M€ est aussi prévu.

Bic avait engagé un programme de recherche et développement dans les cartouches de piles à combustible portables en 2003 et avait par la suite, en 2011, acquis les actifs d'Angstrom Power, une société canadienne spécialisée dans ce même domaine. Le groupe avait toutefois fait part en novembre de sa décision de réduire « *significativement* » ses investissements dans ce secteur et de chercher des alternatives pour « *valoriser sa technologie* » dans cette activité.

#### ÉTATS-UNIS

### Vers une production d'hydrogène propre et bon marché ?

**Des scientifiques américains ont produit de l'hydrogène par un procédé expérimental qui pourrait permettre de fortement diminuer le temps et les coûts de production de ce carburant potentiellement prometteur, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**, a rapporté l'AFP lundi 6 avril. Les chercheurs de l'Institut de Technologie de Virginie (Virginia Tech) ont élaboré un processus biologique qui utilise des enzymes permettant de produire de l'hydrogène rapidement avec de hauts rendements, à partir du glucose et du xylose, des sucres que l'on trouve en abondance dans les tiges, les épis et les cosses de maïs. Grâce à un modèle informatique ils ont pu déterminer les enzymes qui permettraient d'obtenir le plus d'hydrogène à partir de cette biomasse. Ce qui a permis de tripler le taux de production d'hydrogène comparativement aux taux obtenus en utilisant des concentrations standard, selon les chercheurs, dont les travaux ont été publiés dans les Comptes rendus de l'Académie américaine des sciences (PNAS).

« *Cela signifie que nous avons fait la démonstration de l'étape la plus importante vers une économie fondée sur l'hydrogène à savoir produire et distribuer de l'hydrogène verte pas chère provenant de la biomasse locale* », estime Percival Zhang, professeur au département ingénierie des systèmes biologiques de Virginia Tech. L'équipe de chercheurs a indiqué avoir déjà reçu un montant significatif de fonds pour financer la production à échelle industrielle. « *Bien qu'il soit difficile à ce stade de prédire le coût de production à grande échelle, cette nouvelle technique représente une approche révolutionnaire qui offre de nombreux avantages* », explique Lonnie Ingram, directeur du centre des carburants renouvelables à l'Université de Floride, qui n'a pas participé à ces travaux. À noter, ce projet a été financé en partie par Shell dans le cadre de l'initiative "GameChanger" et la Fondation nationale américaine des sciences.

**JAPON****Hydrogène : les grandes ambitions de Toshiba**

**Toshiba a présenté lundi 6 avril un nouveau centre de recherche dédié à l'hydrogène** dans le but de préparer plusieurs solutions de production, transport, conservation et exploitation de cette ressource à partir de laquelle le groupe espère tirer un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de yens (770 millions d'euros) d'ici à 2020. « *Nous allons agir de diverses façons pour réaliser la société de l'hydrogène* », a promis le patron du groupe, Isao Tanaka, lors de l'inauguration de ce lieu. Situé dans un des complexes du conglomérat industriel japonais, ce nouvel espace expérimente les différents équipements requis pour la production d'hydrogène (via l'électrolyse à partir d'une énergie renouvelable comme celle venant du rayonnement solaire), son stockage et son exploitation. Toshiba se concentre notamment sur cinq types d'installations, avec des échéances de réalisation différentes, mais qui pourraient en partie être fournies dès à présent.

Il s'agit par exemple de systèmes permettant aux administrations, gares ou supérettes de créer leur propre hydrogène et de le stocker pour l'exploiter ensuite en tant que ressource de pile à combustible génératrice d'électricité. Le groupe pense aussi à des équipements offrant la possibilité aux entrepôts, aéroports, usines, ports d'alimenter un parc de véhicules à pile à combustible. Est aussi en cours de développement un dispositif pensé pour les îles isolées, stations balnéaires ou hôpitaux qui viserait à les rendre autonomes en énergie à 100 %. D'autres travaux portent sur les centrales électriques employant de l'hydrogène produit sur un site distant, pour faire tourner des turbines à gaz.

Le groupe espère quintupler en cinq ans ses recettes afférentes à l'hydrogène. « *Nous pensons que la clientèle de nos produits est extrêmement large* », a expliqué le responsable de cette activité, Osamu Maekawa, a rapporté l'AFP. À l'horizon 2025 et au-delà, Toshiba ambitionne d'établir une chaîne complète d'approvisionnement en hydrogène, a-t-il ajouté. Toshiba espère aussi être un des principaux fournisseurs des équipements exploitant l'hydrogène que la municipalité de Tokyo veut utiliser à profusion lors des Jeux olympiques de 2020 dans le but de montrer un exemple concret de la « *ville intelligente alimentée à l'hydrogène* ».

**NOMINATION**

**CEA Daniel Verwaerde, administrateur général du Commissariat général à l'énergie atomique** et aux énergies alternatives (CEA) depuis fin janvier, a été nommé président du conseil d'administration du CEA par un décret du 3 avril publié au *Journal officiel* le 5 avril.

**IFPEN Didier Houssin va succéder à Olivier Appert** à la présidence de l'IFPEN (Institut français du pétrole Énergies nouvelles), indique le *BIP* dans son édition du 7 avril. D. Houssin, actuel directeur des politiques et des technologies de l'énergie durable (SPT) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) vient d'être nommé au conseil d'administration de l'IFPEN, selon l'arrêté du ministère de l'Écologie et de l'Énergie publié au *Journal officiel* dimanche 5 avril.

**GAZ****FRANCE****Gaz de schiste : un rapport explosif enterré**

**Un rapport sur le gaz de schiste en France, commandé aux services de Bercy par Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, conclut à la faisabilité de son exploitation sans recourir à la fracturation hydraulique, mais a été enterré par le gouvernement**, a annoncé *Le Figaro* le mardi 7 avril. Ce rapport a été commandé dès l'arrivée d'Arnaud Montebourg à Bercy en 2012 et a été finalisé début 2014. Ses conclusions valident la technologie de stimulation au fluoropropane et préconisent une 1<sup>re</sup> phase d'expérimentation

par micro-forage en Ile-de-France et dans le Sud-Est. Cette technique est présentée comme « *une réelle alternative permettant de répondre aux problèmes environnementaux posés par la fracturation hydraulique* », selon le rapport qui liste ses avantages : plus facilement récupérable que l'eau donc réutilisable, pas d'additif et possibilité de l'utiliser dans des micro-forages. Les auteurs du rapport estiment « *dans un scénario présenté comme probable* » que l'exploitation des gaz de schiste générera une rente potentielle de 294 milliards de dollars sur 30 ans et des créations d'emplois comprises entre 120 000 et 450 000.

Les réactions de l'exécutif qui ont suivi, indiquent que le débat sur l'exploitation des gaz de schiste, quelle que soit la technique utilisée, n'est pas près de se rouvrir en France. Interrogés par *Le Figaro*, les services du Premier ministre ont indiqué qu'il n'y aura pas « *de suite au rapport, compte tenu des engagements du président de la République et des nombreuses inconnues autour de cette technologie américaine* ». De son côté, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a déclaré le 6 avril au soir sur son compte Twitter que « *les gaz de schiste ne sont plus d'actualité* », et qu'elle « *refuse toute demande d'autorisation de forage pour gaz de schiste malgré la pression de lobbies canadiens* ».

## EN BREF

**BULGARIE** Le 6 avril, **Bulgartransgaz, gestionnaire du réseau de gaz en Bulgarie, a lancé** une consultation sur son 3<sup>e</sup> projet de développement du réseau à 10 ans (2015-2024). Elle est ouverte jusqu'au 20 avril prochain.

## TRANSPORT

### UNION EUROPÉENNE

## Clôture en vue pour le dossier épineux des biocarburants

**Les gouvernements européens ont approuvé le 2 avril un compromis sur l'impact**

**environnemental des biocarburants.** Les négociateurs du Parlement européen et la présidence lettone de l'UE sont parvenus à un accord informel sur le dossier empoisonné des changements indirects d'affectation des sols (ILUC, en anglais) induits par les biocarburants. « *Le fait qu'il y ait une législation dans ce domaine est déjà un compromis pour certains États membres* », avait fait savoir la présidence lettone de l'UE pendant les négociations. Neuf pays européens avaient menacé de les faire capoter si le plafond pour les biocarburants de première génération n'était pas relevé à 7 %, au lieu des 6 % proposés par le Parlement (sur les 10 % de l'objectif obligatoire de biocarburants pour 2020). En échange, le Parlement a obtenu que les cultures énergétiques non-alimentaires soient incluses dans ce plafond de 7 %. Une maigre concession dont s'est réjoui l'ONG Transport & Environment, car « *les cultures non-alimentaires sont en compétition pour des terres avec les cultures alimentaires* ». Les gouvernements peuvent décider d'abaisser le plafond et le but est d'arrêter les subventions à tous les carburants de 1<sup>re</sup> génération au-dessus du plafond.

Les biocarburants « *avancés* » (de 2<sup>e</sup>, voire de 3<sup>e</sup> génération) sont exclus de ce plafond. Ils bénéficieront toutefois d'un objectif indicatif de 0,5 %, mais ne pourront pas bénéficier du double comptage pour entrer dans les statistiques de l'objectif global de 20 % d'énergies renouvelables en 2020 dans la consommation énergétique des Vingt-Huit. Lorsqu'ils concevront des politiques pour les promouvoir les biocarburants « *avancés* », les États devront tenir compte de la hiérarchie des déchets et de leur cycle de vie lors de la production et de la gestion des flux de déchets. Il n'y aura en revanche pas d'objectif pour le bioéthanol dans la future directive sur l'ILUC. Les producteurs de carburants devront inclure les facteurs ILUC (valeurs par défaut de l'empreinte carbone) pour les biocarburants qu'ils mettent sur le marché dans l'UE lorsqu'ils feront leurs rapports dans le cadre de la Directive sur la Qualité des carburants (mais pas dans leurs calculs de l'empreinte carbone des carburants). La Commission européenne devra tenir compte de ces facteurs dans les plafonds

d'émissions au sein des critères de durabilité environnementale des biocarburants, dans le cadre de la révision de la Directive renouvelables.

La commission parlementaire de l'environnement devrait donner son aval au compromis le 14 avril, en vue d'un vote en plénière d'ici la fin du mois. Tout amendement au compromis doit recueillir une majorité absolue, mais il est peu probable que les États membres changent un iota au compromis existant. (*Correspondant permanent à Bruxelles*).

## CLIMAT

### FRANCE

## COP21 : L. Tubiana ne veut pas d'accord « à n'importe quel prix »

La conférence de Paris sur le climat en décembre (COP21) ne doit pas aboutir à « un accord à n'importe quel prix » et nécessite de « mettre les pays sous pression » jusqu'à la fin, a averti la négociatrice française Laurence Tubiana, le 3 avril sur le site du *Journal du Dimanche*. « Il ne faut pas être obsédé par le résultat d'avoir un accord à n'importe quel prix, mais par le fait d'avoir un accord qui va faire quelque chose », a-t-elle précisé. « Il ne faut pas penser accord a minima, il faut mettre les pays sous pression et garder cette tension jusqu'à la dernière minute ». L'ambassadrice climat de la France se dit pourtant « raisonnablement optimiste ». « Pour une raison très importante », explique-t-elle : « Tous les pays souhaitent finir cette négociation. Ils pensent que c'est le moment. Ce ne sera sans doute pas un accord qui pourra tout résoudre, mais il y a suffisamment de réflexion et de préparation dans chaque pays pour que nous y parvenions », a-t-elle estimé. « L'idée, c'est qu'il ne reste que quelques arbitrages (à décider) à Paris. » L'accord qui devrait être conclu est « un équilibre politique, c'est un paquet. D'ici fin octobre, nous aurons les grandes lignes du paquet » mais « il y aura sûrement de la négociation jusqu'à la fin ».

Et en cas d'échec ? « Il n'y aura pas d'effondrement, mais un très grand découragement », estime la négociatrice, soulignant que « tout le monde en a marre de négocier. Si les pays n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un texte, c'est la responsabilité de la présidence, et donc de la France, d'en proposer un autre. On pourrait essayer de recommencer l'année prochaine, mais la communauté internationale s'était donné cette date (celle de Paris, ndlr) pour y arriver ». Évoquant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour après 2020 annoncées par plusieurs pays, Laurence Tubiana a estimé qu'il « faudra tenter de les réévaluer ». Il faut considérer que les engagements annoncés « seront des minimums et que les pays pourront faire davantage », a-t-elle analysé.

### INDE

## New Delhi veut suivre sa propre voie

« Le monde nous guide sur le changement climatique et nous le suivons ? Le monde fixe les paramètres et nous le suivons ? Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Nous pouvons conduire le monde ». Narendra Modi, le Premier ministre indien, a indiqué le 6 avril que **l'Inde ne cédera pas aux pressions internationales pour s'engager à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, mais qu'il suivra sa propre voie**, a rapporté *Reuters*. Pour N. Modi, il est préférable de développer les énergies propres, plutôt que de se focaliser sur les réductions de gaz à effet de serre. Le Premier ministre accuse également ses partenaires internationaux « d'hypocrisie » qui donneraient à l'Inde, d'un côté une leçon sur l'environnement, mais qui de l'autre, refuseraient de lui vendre de l'uranium – l'Inde n'ayant pas ratifié le Traité de non-prolifération (TNP) –, indique *Reuters*.

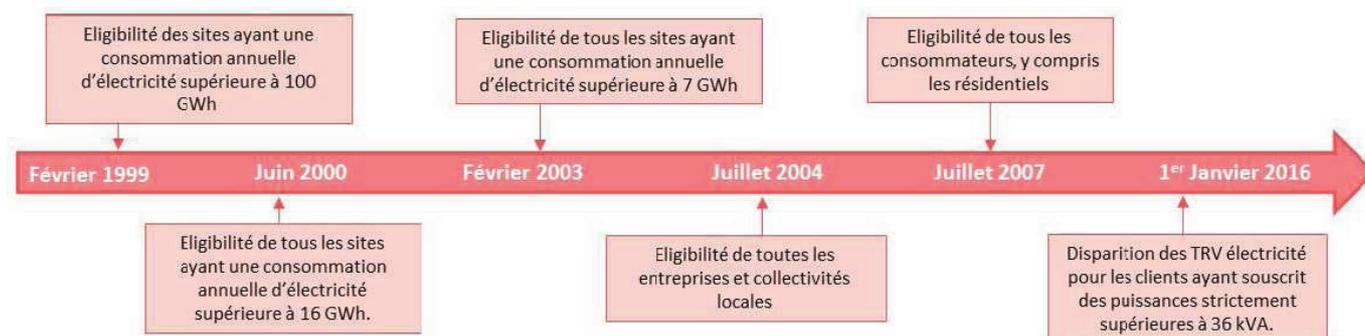
# LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

Source : Commission de régulation de l'énergie

Nous reproduisons ci-après, un extrait de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 réalisé par la Commission de régulation de l'Énergie (CRE), le chapitre concernant le marché de détail de l'électricité.

## 1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 décembre 2014, 36,5 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 424 TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de 2 types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'Observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : Électricité Réseau Distribution France (ex EDF Réseau de Distribution), Électricité de Strasbourg, Gaz et Électricité de Grenoble, URM (ex Usine d'Électricité de Metz), SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres (ex Sorégies Deux-Sèvres) et SRD (Sorégies). Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

## LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles, etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

#### Typologie des sites

	Nombre de sites	Consommation
Grands sites non résidentiels	0,1 %	42 %
Sites moyens non résidentiels	1 %	14 %
Petits sites non résidentiels	13 %	10 %
Sites résidentiels	86 %	34 %

Sources : Données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

### 3. État des lieux au 31 décembre 2014

#### A) Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

##### Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2014	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2014
Nombre total de sites	31 383 000	31 364 000	5 093 000	4 969 000
- Sites fournis en offre de marché, dont :	3 035 000	2 857 000	698 000	686 000
♦ Fournisseurs historiques	9 000	8 000	250 000	253 000
♦ Fournisseurs alternatifs	3 026 000	2 849 000	448 000	433 000
Sites au tarif réglementé	28 349 000	28 507 000	4 395 000	4 283 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	9,6 %	9,1 %	8,8 %	8,7 %

Sources : RTE GRD, Fournisseurs historiques - Analyse : CRE

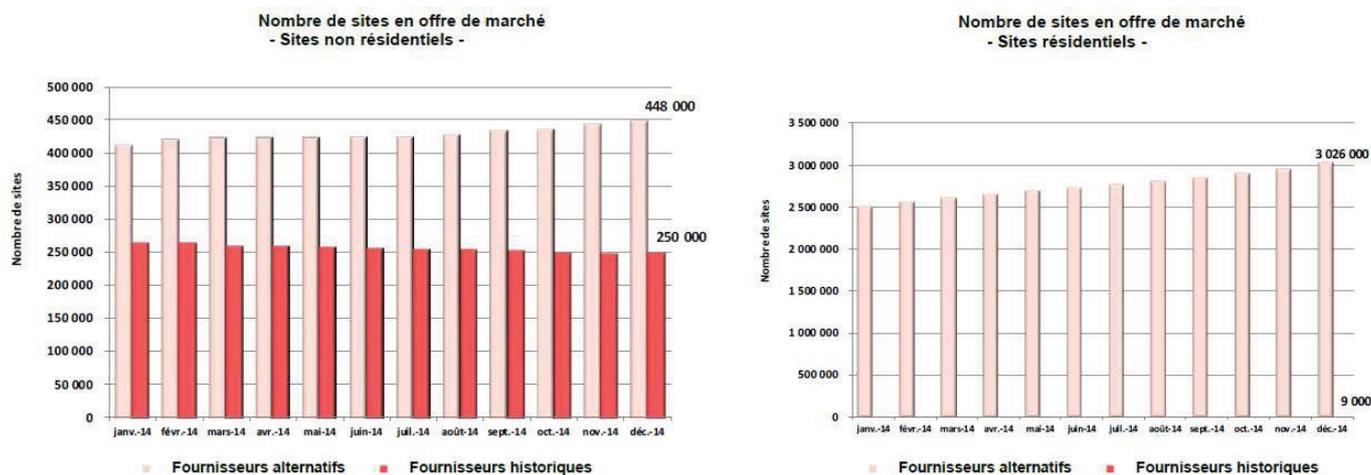
LE MARCHÉ DE DÉTAIL  
DE L'ÉLECTRICITÉ

## Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2014	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2014
Consommation totale des sites	145,3 TWh	148,2 TWh	278,4 TWh	278,8 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	10,8 TWh	10,4 TWh	117,4 TWh	114,7 TWh
♦ Fournisseurs historiques	0,04 TWh	0,04 TWh	57,5 TWh	56,4 TWh
♦ Fournisseurs alternatifs	10,8 TWh	10,4 TWh	59,8 TWh	58,3 TWh
Consommation fournie aux tarifs réglementés	134,4 TWh	137,8 TWh	161 TWh	164,1 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	7,4 %	7,0 %	21,5 %	20,9 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

## B) Évolution du nombre de site en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2014, environ 3 733 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 3 474 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

## C) Parts de marché au 31 décembre 2014

## Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2014

	Offres aux tarifs réglementés	Offres de marché fournisseurs historiques	Offres de marché fournisseurs alternatifs
Tous sites (36,3 M de sites)	90 %	1 %	9 %
Sites résidentiels (31,3 M sites)	90 %	0 %	10 %
Petits sites non résidentiels (4,5 M sites)	85 %	5 %	10 %
Sites moyens non résidentiels (445 000 sites)	94 %	5 %	1 %
Grands sites non résidentiels (41 000 sites)	81 %	11 %	8 %

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques - Analyse : CRE

Au 31 décembre 2014, environ 10 % des sites sont en offre de marché. Parmi eux, environ 9 % ont fait le choix d'un fournisseur alternatif.

## LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### Répartition des consommations par type d'offre au 31 décembre 2014

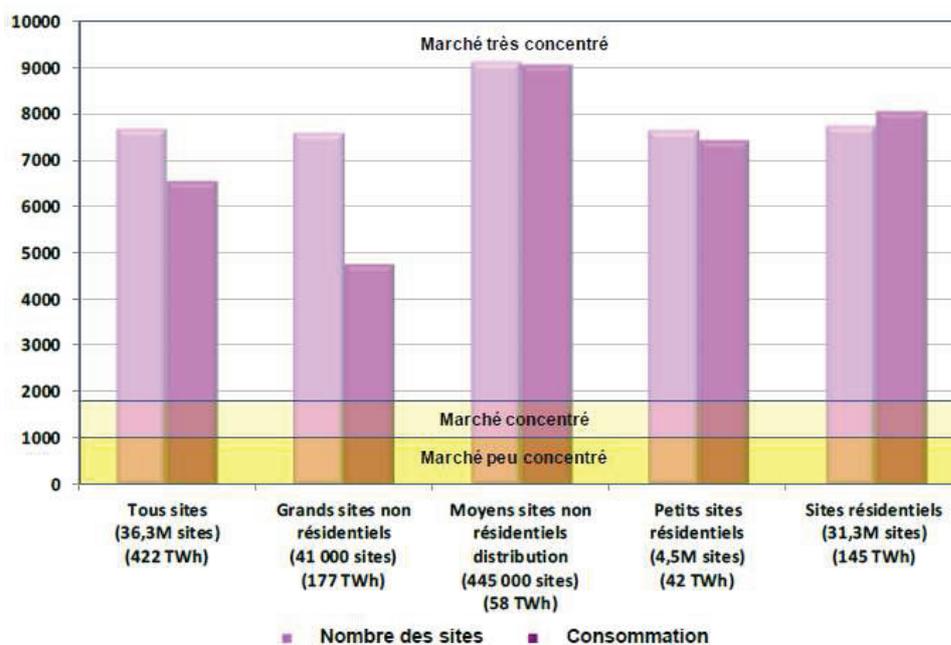
	Offres aux tarifs réglementés	Offres de marché fournisseurs historiques	Offres de marché fournisseurs alternatifs
Tous sites (422 TWh)	70 %	13 %	17 %
Sites résidentiels (145 TWh)	93 %	0 %	7 %
Petits sites non résidentiels (42 TWh)	84 %	5 %	11 %
Sites moyens non résidentiels (58 TWh)	94 %	5 %	1 %
Grands sites non résidentiels (177 TWh)	40 %	29 %	31 %

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques - Analyse : CRE

### D) Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>1</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2014.

#### Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

### E) Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs

<sup>1</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

## LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

(catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé.

### Quantité d'ARENH livrée par semestre - Par type de consommateur -

	Grands consommateurs	Petits consommateurs	Pertes
2 <sup>ème</sup> semestre 2011	26,2	4,7	-
1 <sup>er</sup> semestre 2012	25,1	5,1	-
2 <sup>ème</sup> semestre 2012	25,4	5,2	-
1 <sup>er</sup> semestre 2013	27,5	5,4	-
2 <sup>ème</sup> semestre 2013	25,9	5,5	-
1 <sup>er</sup> semestre 2014	24,9	6,0	6,0
2 <sup>ème</sup> semestre 2014	22,6	6,1	5,9

Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (40 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

## G) Fournisseurs d'électricité actifs au 31 décembre 2014

Liste des fournisseurs nationaux enregistrés sur le site *energie-info*<sup>1</sup> et actifs<sup>2</sup> au 31 décembre 2014

Fournisseur, Marque (s) commerciale (s)	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
<b>Fournisseurs alternatifs d'électricité</b>				
Alpiq	●			
Alterna	●	●	●	●
Axpo	●			
Direct Energie	●	●	●	●
Edenka	●			
E.On Energie	●	●		
Enalp	●	●		
Enel france	●	●		
Enercoop	●	●	●	●
Energem	●	●	●	●
Enevos	●			
GDF Suez	●	●	●	●
GEG Source d'Énergies	●	●	●	●
Iberdrola	●	●		
Lampiris			●	●
Lucia	●	●	●	●
Planete Oui			●	●

<sup>1</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs à partir du moteur de recherche des fournisseurs par code postal.

<sup>2</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL  
DE L'ÉLECTRICITÉ

Fournisseur, Marque (s) commerciale (s)	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Proxelia	●	●	●	●
Sélia	●	●	●	●
Vattenfall	●	●		
<b>Fournisseurs historiques d'électricité</b>				
EDF	●	●	●	●

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

La table recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'Observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>1</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
  - ✓ avoir au moins un site en contrat unique ;
  - ✓ être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
  - ✓ être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 31 décembre 2014, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

## 4. Analyse en dynamique : Quatrième trimestre 2014

### A) Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

#### Ventes brutes sur le trimestre écoulé

Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	4 <sup>e</sup> T 2014	3 <sup>e</sup> T 2014	4 <sup>e</sup> T 2014	3 <sup>e</sup> T 2014
Ventes brutes totales, dont :	1 177 000	1 375 000	109 000	90 000
- fournisseurs historiques	843 000	1 087 000	83 000	70 000
- fournisseurs alternatifs	334 000	288 000	26 000	20 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	28,4 %	20,9 %	23,9 %	22,2 %

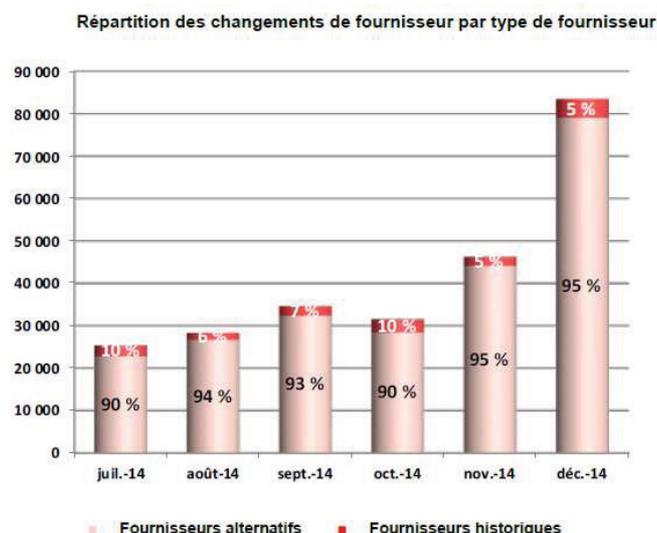
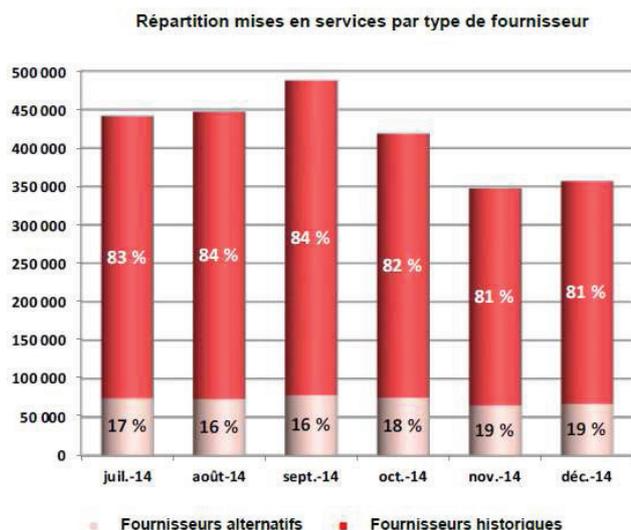
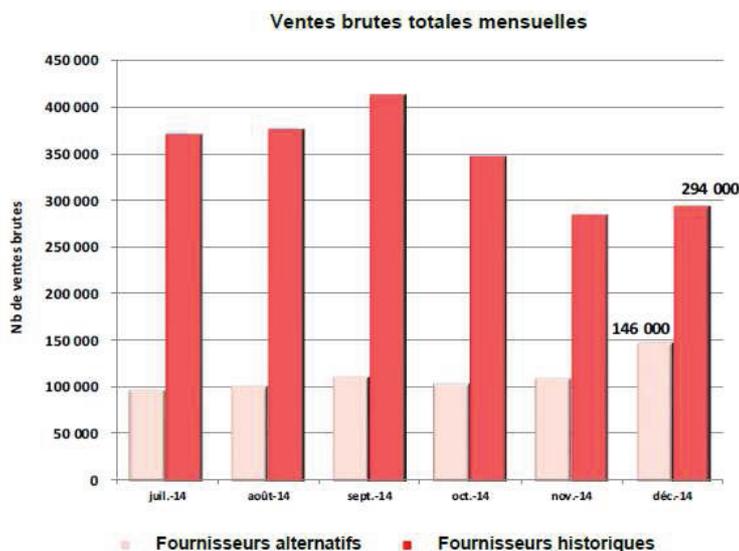
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

<sup>1</sup> Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) est développé par la CRE et le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL  
DE L'ÉLECTRICITÉ

## B) ventes brutes sur les mois écoulés



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

C) Taux de changement de fournisseurs (taux de *switch*)

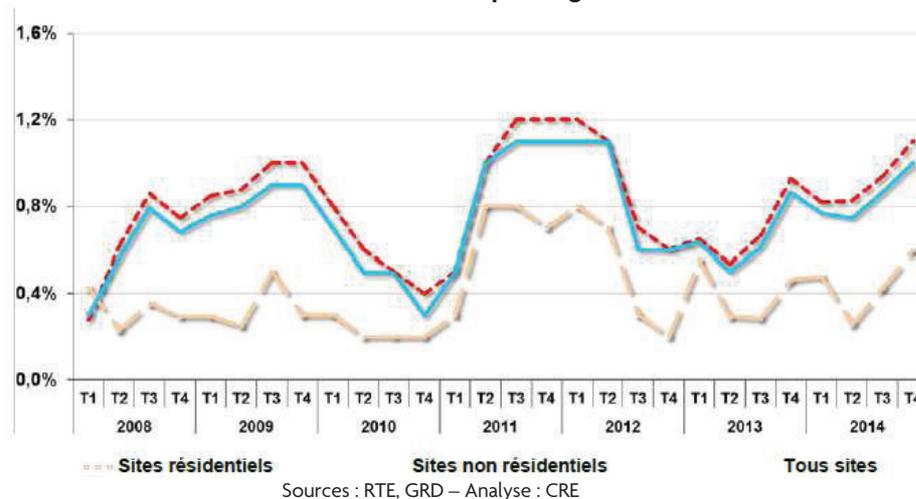
D'après la définition de l'EREGE, le changement de fournisseur est défini comme l'action par laquelle un consommateur change de fournisseur. Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

## LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

La méthode de calcul du taux de switch établie par l'ERGEG est la suivante :

- Somme sur une période (typiquement un trimestre)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - \* chez les fournisseurs alternatifs
    - \* chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

### Évolution du taux de *switch* par segment de clientèle



Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2014, 1,1 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

### A) Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente au 31 décembre 2014

**Réseau :** Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 4 (le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Fourniture :** Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

**CTA :** Contribution Tarifaire d'Acheminement qui permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**TCFE :** Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité. Les TCFE sont définies par chaque commune et chaque département. Elles sont prises égales ici à la valeur maximale réglementaire prévue.

**CSPE :** Contribution au Service Public de l'Électricité permettant de compenser les opérateurs supportant des charges de service public de l'électricité et à financer le budget du Médiateur National de l'Énergie.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL  
DE L'ÉLECTRICITÉ

	Client type Dc* au tarif bleu résidentiel	Client type Ib* au tarif jaune	Client type le* au tarif vert A**
Réseau (TURPE 3)	29,3 %	42,1 %	17,2 %
Fourniture	37,4 %	42,4 %	58,7 %
CTA	2,3 %	3,2 %	1,0 %
TCFE	6,0 %	2,2 %	0,7 %
CSPE	10,0 %	10,1 %	22,4 %
TVA	15,0 %	-	-

Source : Analyse CRE

\* Selon la définition de client type d'Eurostat :

- Dc : client résidentiel consommation entre 2500 et 5 000 KWh
- Ib : client industriel consommation entre 20- 500 MWh
- le : client industriel consommation entre 20 000 et 70 000 MWh

\*\* Note : Pour les tarifs jaunes et les tarifs verts A, la TVA ne figure pas parmi les postes de coûts couverts par la facture car les clients à ces tarifs bénéficient généralement d'une exonération de TVA. Les clients au tarif vert A sont reliés au réseau de distribution.

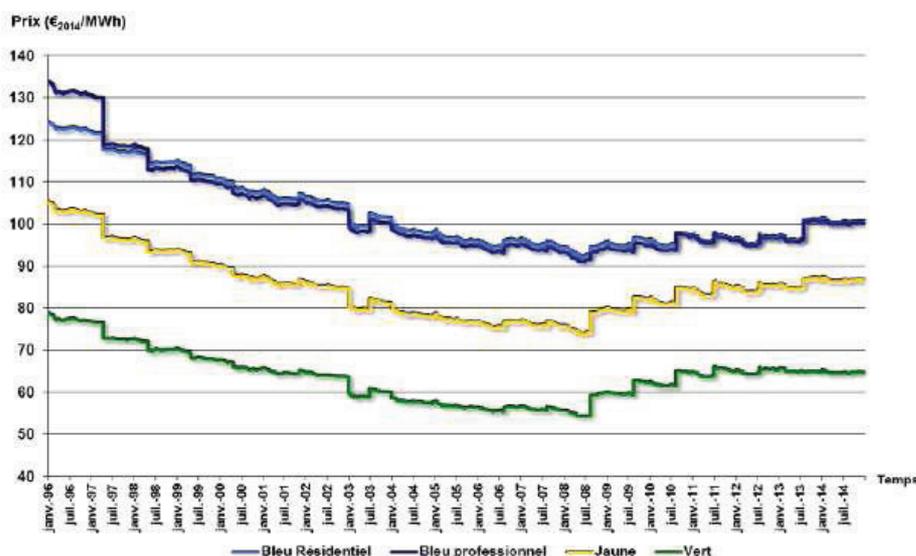
## B) Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

## Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
16 août 2008	+ 2,0 %		+ 6,0 %	+ 8,0 %
15 août 2009*	+ 1,9 %		+ 4,0 %	+ 5,0 %
15 août 2010*	+ 3,0 %	+ 4,0 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011	+ 1,7 %		+ 3,2 %	+ 3,2 %
23 juillet 2012	+ 2,0 %		+ 2,0 %	+ 2,0 %
1 <sup>er</sup> août 2013*	+ 5,0 %		+ 2,7 %	0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+ 2,5 %	- 0,7 %	+ 2,5 %	+ 3,7 %

\* Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure. Source : Analyse CRE

## Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxe en euros constants 2014



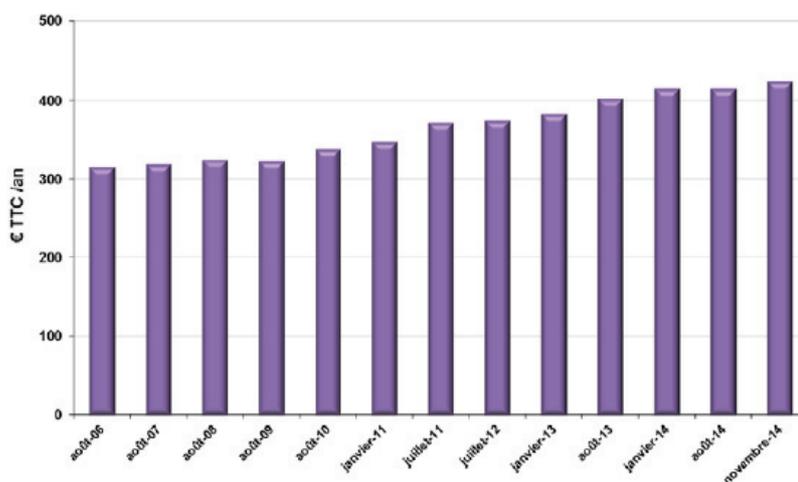
Source : Analyse CRE

LE MARCHÉ DE DÉTAIL  
DE L'ÉLECTRICITÉ

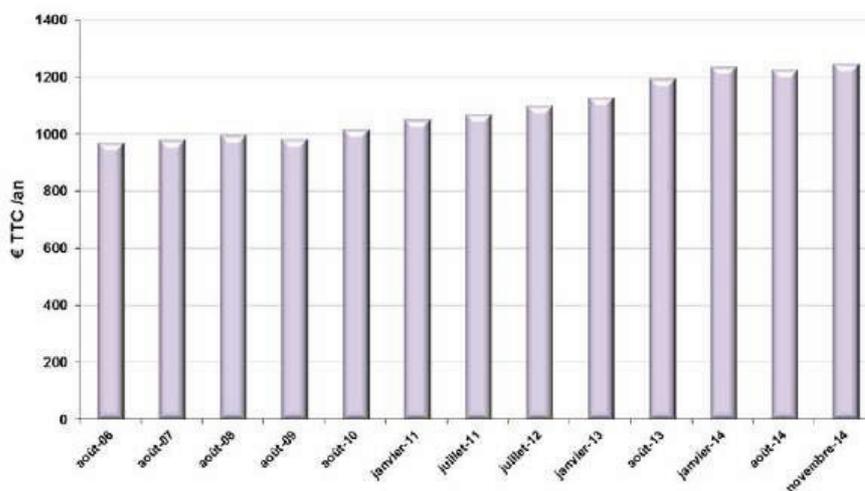
## C) Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA<sup>1</sup>.

## Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



## Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

**Président / Directeur de la publication :** Christophe Czajka.

Pour joindre directement vos correspondants composer le 01.40.13 suivi des 4 chiffres figurant entre parenthèses.

**Directeur éditorial :** François-Xavier Hermelin (50 93) - **Rédacteur en chef :** Philippe Rodrigues (50 59) - **Rédacteurs :** Andréas Petit (50 49) - Christelle Deschaseaux (50 51) - Nadia Boubih (35 60) - **Assistante :** Stéphanie Leclerc (50 61) - Courriel : stephanie.leclerc@groupemoniteur.fr

**Principal actionnaire :** INFO SERVICES HOLDING - **Société éditrice :** Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 euros. RCS : Paris B 403 080 823

**Siège social :** 17, rue d'Uzès 75108 Paris cedex 02 - **Numéro de commission paritaire :** 0415 T 79611

**Impression :** AB Printed - 6 rue Eugène Barbier - 92400 Courbevoie - **Dépôt légal :** à parution.